



FAQ à la mise à jour de l'outil NSIP ATRIUM-201458

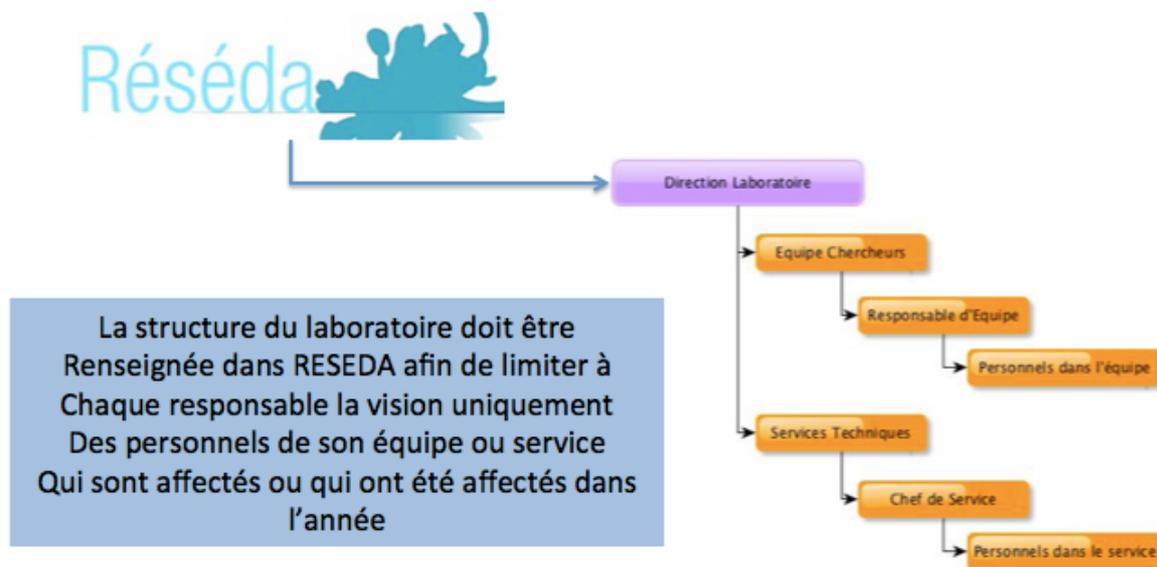
Processus de renseignement de l'outil NSIP	2
Pourquoi devons-nous remplir RESEDA ?	2
Quelle est la durée de la campagne NSIP ?	2
Quelles sont les catégories qu'il faut remplir ?	3
Si le projet dans lequel le laboratoire est impliqué n'apparaît pas dans la liste IN2P3 que dois-je faire ?	4
Comment renseigner NSIP pour un théoricien qui ne travaille pas sur un projet IN2P3 ?	4
Si la direction du laboratoire veut rajouter un projet laboratoire (interne au laboratoire et qui ne sera vu que par les agents du laboratoire) quelle est la procédure ?	4
Questions sur la partie Enseignement.....	5
Pourquoi remplir la partie enseignement pour un enseignant/chercheur ?	5
Comment est renseigné l'encadrement de thèse ou de stagiaires ?	5
Pour les Enseignant/Chercheur quelle est l'année à renseigner l'année universitaire 2015/2016 par exemple pour l'année en cours ?	5
Pour les EC, y a-t-il une règle de somme ? Du type étudiants + préparation + réunions pédagogique.....	5
Est-ce que l'IN2P3 souhaite obtenir une image représentative réaliste des contributions des EC à la recherche ? Ceci signifierait que les EC doivent déclarer à NSIP leur temps passé sur le(s) projet(s) ramené en nombre de semaines pour année civile ?	5
L'élément explicatif suivant n'est pas clair "Dans NSIP il faut mettre le nombre d'heures d'enseignement (charges de service déclarées à l'université en heures équivalent TD) Ensuite décompter ces heures dans le nombre total de semaines en convertissant le nombre d'heures en semaines de travail, soit 39h/semaine."	5
Questions sur catégorie Activités	6
Pour ce qui est support aux expériences en informatique ?	6
Pour ce qui est des développements d'infrastructures informatiques ?	6
Comment fait-on lorsque l'agent a une décharge syndicale ou autre décharge ?	6
Qu'en est-il des activités type fête de la science, interventions dans les lycées?.....	6
Dans Service et Support « Formation » c'est pour les formations faites par les agents?6	
Il manque au moins dans Fonctions Support « Assistant de Direction », « Relations Internationales », « Assistant Projet »	6
Question sur catégorie Consultance.....	7
Est-ce que le temps passé en Conseils d'Unités ou commissions paritaires est renseigné dans NSIP ?.....	7
Questions sur Catégorie Projets.....	7
Doit-on déduire les congés, absences pour renseigner NSIP et implication dans les projets ?.....	7
Qu'elle est la différence entre plateforme et projet ?.....	7
Un Chef d'équipe ou de service n'apparaît pas sur le projet si je le renseigne dans « management » ?	7

Processus de renseignement de l'outil NSIP

Pourquoi devons-nous remplir RESEDA ?

En fait les informations concernant les personnels au sein des laboratoires (affectations et responsabilités) sont importées depuis l'outil RESEDA ceci afin de ne pas faire une double saisie et garder une cohérence d'information.

Dans RESEDA doit être renseigné la structure d'organisation du laboratoire avec le rôle des chefs d'équipe de recherche et des chefs de services techniques afin que ces responsables puissent renseigner l'outil NSIP uniquement sur les personnels affectés dans leur équipe ou service (voir ci-dessous schéma explicatif).



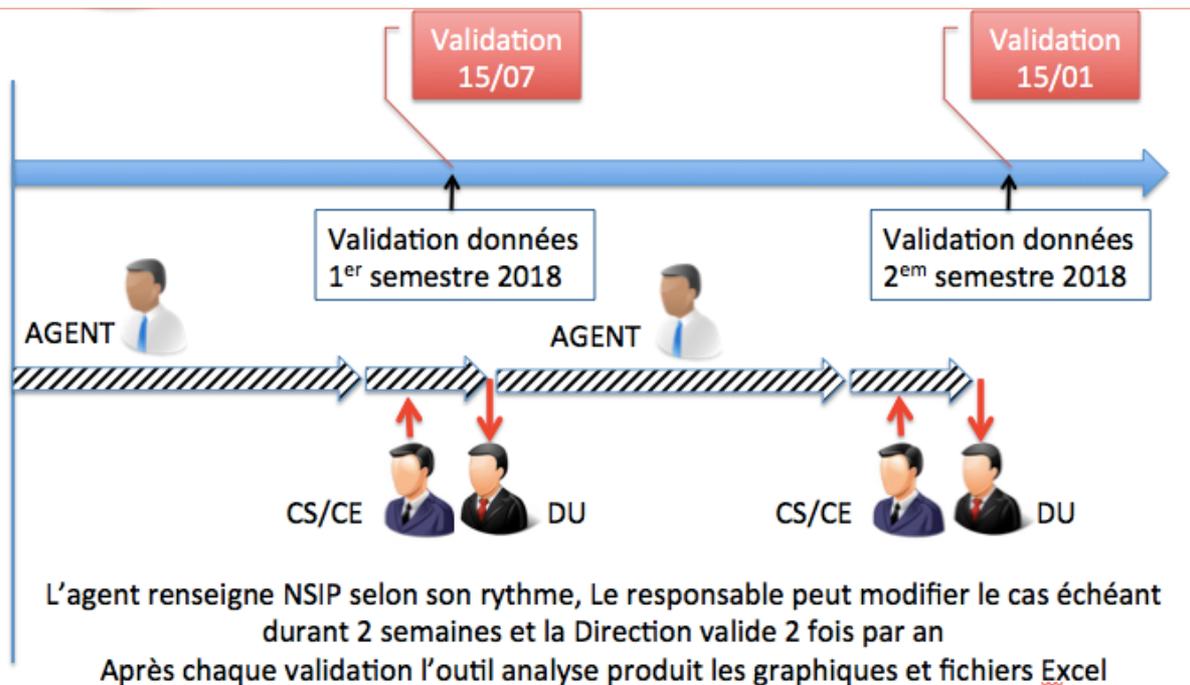
Quelle est la durée de la campagne NSIP ?

En fait il n'y a plus de campagne fixe mais l'outil est ouvert en permanence, ceci doit permettre aux agents de remplir à leur convenance l'outil NSIP (hebdomadaire, mensuel, semestriel).

Deux fois dans l'année la Direction du laboratoire valide les informations et ceci bloque les données des six mois précédents et permet de pouvoir créer les différents graphiques et fichiers Excel des données issues de l'outil NSIP.

Le graphique ci-dessous reprend le principe de validation deux fois par an par la Direction du laboratoire.

Une période de 2 semaines (avant la validation finale) permet au CS (Chefs de Service) ou CE (Chef d'équipe de recherche) de compléter les informations remplies par les agents.



Quelles sont les catégories qu'il faut remplir ?

Dans sa version V2.0 l'outil NSIP incorpore une fiche agent à renseigner

- la « fiche agent » qui reprend plusieurs rubriques qui sont :
 - Les thématiques principales et secondaires de recherche dans lesquels l'agent intervient au sein de son laboratoire.
 - Les expertises principales et secondaires scientifique ou technique que l'agent a acquis
 - les activités de service & support, d'enseignement et consultance (identique à la version NSIP 1.1). Il est important de noter qu'après chaque validation semestrielle les curseurs des trois catégories ne sont pas remis à zéro afin de simplifier la saisie ultérieure mais ces curseurs doivent être mis à jour bien évidemment.
 - Activité sur projets : en renseignant cette onglet n'apparaît que les projets sur lesquels l'agent est impliqué ceci afin de faciliter la saisie. Après chaque validation semestrielle les curseurs sont mis à zéro mais la liste des agents qui ont été impliqués dans le projet n'est pas modifiée afin de garder l'historique et simplifier la mise à jour ultérieure.

Une vidéo tutoriel est a disposition dans la zone publique d'ATRIUM qui reprend le détail du processus de renseignement de cette fiche agent : [ATRIUM-280520](https://atrium.univ-lorraine.fr/atrium-280520)

Si le projet dans lequel le laboratoire est impliqué n'apparaît pas dans la liste IN2P3 que dois-je faire ?

Faire une demande au DAS concerné par le projet IN2P3 de rajouter le nom du laboratoire afin de mettre à jour cette implication.

Si c'est un projet « Laboratoire » la demande d'ajout doit être faite par le Directeur du Laboratoire auprès du DAT IN2P3.

Si c'est un nouveau projet pas encore intégré et validé dans la liste des projets IN2P3 alors il faut faire une demande de soutien de nouveau projet à l'aide du document [ATRIUM-110659](#) selon procédure explicitée dans note [ATRIUM-104488](#).

Comment renseigner NSIP pour un théoricien qui ne travaille pas sur un projet IN2P3 ?

Lorsqu'on a un théoricien qui n'est pas affecté sur un projet IN2P3 mais travaille sur des activités de recherche autre, dans ce cas on laisse ce théoricien remplir uniquement dans la fiche activités la thématique scientifique principale et ensuite renseigner l'expertise scientifique principale.

Ceci renseigne l'implication du théoricien dans une thématique scientifique et expertise scientifique sans suivi du temps travaillé hors projet.

Si la direction du laboratoire veut rajouter un projet laboratoire (interne au laboratoire et qui ne sera vu que par les agents du laboratoire) quelle est la procédure ?

Pour rajouter un projet laboratoire à la liste des projets dans NSIP il suffit de remplir la fiche de projet synthétique ([ATRIUM-9229](#)) afin d'avoir juste des infos synthétiques et le directeur d'unité envoi un mail au DAT pour demander l'ajout d'un projet laboratoire dans la liste des projets qui sera vu dans NSIP par les agents du laboratoire. Un DAS en fonction des informations connues affectera ce projet au sein d'un programme scientifique.

Questions sur la partie Enseignement

Pourquoi remplir la partie enseignement pour un enseignant/chercheur ?

L'objectif de remplir cette catégorie est de faire un recensement de toutes les activités d'enseignement au sein de l'Institut que ce soit des enseignements réalisés par des enseignants/chercheurs, des chercheurs ou des IT.

Le renseignement de NSIP par toutes les catégories de personnel permet d'avoir une vision globale et mettre en avant l'enseignement par des indicateurs réels et pertinents.

Comment est renseigné l'encadrement de thèse ou de stagiaires ?

L'encadrement de thèse ou de stagiaires n'est pas renseigné dans NSIP

Pour les Enseignant/Chercheur quelle est l'année à renseigner l'année universitaire 2016/2017 par exemple pour l'année en cours ?

Il ne faut déclarer que les heures d'enseignement effectuées sur l'année en cours et sur le semestre concerné afin d'être cohérent avec les validations faites semestriellement par les Directions des Laboratoires.

Pour les EC, y a-t-il une règle de somme ? Du type étudiants + préparation + réunions pédagogique

Non il n'y a pas de règle de somme il faut renseigner que les heures d'enseignement effectuées devant les étudiants selon les catégories répertoriées dans NSIP. Ne pas renseigner ce qui est préparation des cours, examens ou réunions pédagogique.

Est-ce que l'IN2P3 souhaite obtenir une image représentative réaliste des contributions des EC à la recherche ? Ceci signifierait que les EC doivent déclarer à NSIP leur temps passé sur le(s) projet(s) ramené en nombre de semaines pour année civile ?

Les EC comme les chercheurs renseignent la partie enseignement pour avoir une visibilité des activités d'enseignement et pour leur activités de Recherches ils renseignent le travail passé dans chaque projet en semaines (et non pas en heures). Il n'y a pas de règle de somme entre les deux on veut juste suivre ce qui a été fait en temps travaillé dans les activités et dans les projets le but n'est pas que cela fasse du 100% à la fin.

L'élément explicatif suivant n'est pas clair "Dans NSIP il faut mettre le nombre d'heures d'enseignement (charges de service déclarées à l'université en heures équivalent TD) Ensuite décompter ces heures dans le nombre total de semaines en convertissant le nombre d'heures en semaines de travail, soit 39h/semaine."

C'est plus simple que cela l'EC renseigne les heures effectuées en 2018 en terme d'heures et sans autre forme de calcul renseigne le nombre de semaines réalisées sur chaque projet de recherche où il est impliqué sans chercher à faire une quelconque conversion.

Questions sur catégorie Activités

Pour ce qui est support aux expériences en informatique ?

Pour toutes les activités support informatique aux expériences (ATLAS ou CMS par exemple) si le support est directement lié au projet il faut le renseigner dans la fiche projet pour suivre l'implication de l'agent sur le projet et si c'est du support généraliste à tous les projets c'est dans l'activité Support Informatique ou plateforme Informatique (CC-IN2P3 par exemple).

Pour ce qui est des développements d'infrastructures informatiques ?

Pour ce qui est des développements d'infrastructures informatique, évaluation des nouveaux logiciels et matériels cette implication doit être renseignée dans l'activité Support Informatique.

La partie « autre computing architecture et infrastructure » est un projet IN23P3 donc uniquement l'implication liée à ce projet précis doit être renseignée.

Comment fait-on lorsque l'agent a une décharge syndicale ou autre décharge ?

Si l'agent a une décharge de travail (quelque soit le type de décharge) alors l'agent n'a pas travaillé et donc ce n'est pas suivi, il ne faut renseigner que le temps travaillé (voir tutorial NSIP sur site). Ceci est également le cas pour tout arrêt maladie, absence ou autre vacation.

Qu'en est-il des activités type fête de la science, interventions dans les lycées?

La fête de la science doit être renseignée dans la catégorie communication
Pour des présentations dans les lycées (pas des cours) c'est aussi de la communication

Dans Service et Support « Formation » c'est pour les formations faites par les agents?

La partie « formation » est pour le correspondant formation, et pour chaque formation suivie par un agent c'est comme pour arrêt maladie ou décharge ce n'est pas du temps travaillé sur un projet donc a ne pas renseigner dans NSIP.

Il manque au moins dans Fonctions Support « Assistant de Direction », « Relations Internationales », « Assistant Projet »

Concernant les services et support on a vraiment limité le nombre de catégories car on voulait vraiment suivre en priorités l'affectation projets

La proposition est de répondre ainsi pour les cas précis demandés

Assistant de Direction dans Management

Relations Internationales dans Partenariat

Assistant Projet comme son nom l'indique il doit travailler et être affecté sur un ou plusieurs projets donc c'est dans la partie projets.

Question sur catégorie Consultance

Est-ce que le temps passé en Conseils d'Unités ou commissions paritaires est renseigné dans NSIP ?

Toutes ces activités doivent être renseignées dans « Consultance ou Expertise Institutionnelle » que ce soit pour les Conseils d'Unités, de Laboratoires, Commissions Paritaires, Cellule de Suivi de projets ou participation à des concours ou section CNRS.

Questions sur Catégorie Projets

Doit-on déduire les congés, absences pour renseigner NSIP et implication dans les projets ?

On ne renseigne dans NSIP que le temps travaillé sur chaque projets ou activités sans tenir compte des absences pour congés, maladie ou autre.

La campagne de saisie de l'outil NSIP se faisant en continu il est beaucoup plus simple pour les responsables d'équipe ou services de pouvoir justement ne pas inclure ces temps non travaillé.

Qu'elle est la différence entre plateforme et projet ?

Un agent qui assure la maintenance préventive et curative d'une plateforme (maintenance système de vide, rénovation des systèmes automate, mise en œuvre système surveillance, etc..) doit est renseigné sur la partie plateforme.

Par contre si il intervient pour installer ou faire l'interface et adaptation pour un détecteur projet alors il doit être renseigné sur la catégorie projet.

Ceci permet justement d'avoir une visibilité de l'implication dans les projets et donc sa visibilité.

Un Chef d'équipe ou de service n'apparaît pas sur le projet si je le renseigne dans « management » ?

Un chef d'équipe chercheur ou chef de services techniques à une part de temps travaillé pour son activité management donc cette durée doit apparaître dans « services et support/management »

Si le chef d'équipe ou chef de service est impliqué sur un ou plusieurs projets son temps effectué sur le dit projet doit apparaître dan la partie projets au prorata du temps travaillé sur le projet en semaines.